

Procès Verbal décisionnel

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL de Collombey-Muraz

Du lundi 19 février 2024 à 19h00 à la
SALLE MULTIACTIVITES, MURAZ

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux :
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 18 décembre 2023
4. Informations du Bureau.
5. Demande de crédit supplémentaire pour la transformation de la Maison de Commune
 - [Message du Conseil municipal](#) / [Annexes \(plans et perspectives\)](#)
 - [Rapport de la Cogest](#) / [questions-réponses de la Cogest](#)
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
6. Rapport de la commission permanente ATA sur la modification du règlement des cimetières
 - [Message du Conseil municipal](#)
 - [Rapport de la Commission permanente](#) / [questions-réponses de la commission ATA](#)
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
7. Rapport de la commission adhoc pour la modification du règlement en lien avec la prise de PV mot à mot en 2ème lecture
 - Message du Conseil municipal
 - [Rapport de la Commission adhoc](#)
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
8. Postulats :
 - 8.1 [Etudier l'opportunité de développer de nouveaux chauffages à distance \(CAD\)](#)
 - 8.2 [Etude d'un bâtiment provisoire pour les bureaux destinés à l'accueil de nos concitoyennes et concitoyens](#)
9. Interpellations :
 - 9.1 [Retard du tracé de l'AOMC - perte de subventions de Chablais Agglo](#)
 - 9.2 [Développement et gestion du territoire bâti et à bâtir](#)
 - 9.3 [Gaspillage énergétique](#)
 - 9.4 [Eclaircissement sur le projet de réaffectation du rez-de-chaussée de la Maison de Commune](#)
10. Information du Conseil municipal
11. Questions
12. Divers

GENERAL

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

M Sotillo José, Président du CG, ouvre la séance à 19h00. Il salue les personnes présentes.

Le secrétaire, M Brendle Christophe, procède à l'appel.

39 personnes présentes, 5 personnes excusées, 1 personne absente. **Le quorum est atteint.**

Excusés : M Dal-Molin Grégory, Mme Fauquet Lucie, M Meyer Hervé, Mme Pellegrino Elysa, Mme Sprutta Emma

Absent : M Tazuila Ngamiak

Retard : arrivée de M Birbaum Thomas à 20h45.

2. Approbation de l'ordre du jour

M Gollut Emmanuel demande de mettre le point 5 après le point 9.4, car les sujets sont similaires.

Gex-Fabry Romain (UDC) indique que le bureau a décidé de cet ordre, et qu'il ne voit pas les raisons de le modifier.

M Vuille Côme (PLR) suggère de faire l'inverse et de déplacer le point 8.2 et 9.4 avant le point le point 5.

M Gollut Emmanuel (Le Centre) valide la proposition de M Vuille Côme (PLR).

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) indique qu'elle ne comprend pas le principe de déplacer les points 8.2 et 9.4 avant le point 5.

M Gollut Emmanuel (Le Centre) précise que de poser les questions du postulat avant les réponse de de la commune, permettra à la Commune de répondre aux questions.

Vote :

17 pour, 15 contre, 5 abstentions.

La modification de l'ordre du jour est acceptée.

3. Approbation des procès-verbaux :

Procès-verbal décisionnel de la séance du 18 décembre 2023

Le procès-verbal décisionnel du 18 décembre 2023 est accepté à l'unanimité

4. Informations du Bureau

Le président informe que le bureau s'est réuni le 16 janvier 2024.

Il a mandaté la Cogest pour établir un rapport sur la demande de crédit supplémentaire.

Concernant le postulat concernant les travaux de la maison de Commune, le bureau a décidé qu'il n'avait pas de caractère urgent et a modifié le postulat en standard.

Même décision pour l'interpellation qui traite du même sujet.

GENERAL

Il informe qu'un texte de promotion du Conseil Général a été transmis à la Commune pour être publié dans le journal Collombes et Murailles, en vue des prochaines élections.

Postulat (déplacé dans l'ordre du jour selon vote du CG)

8.2 [Etude d'un bâtiment provisoire pour les bureaux destinés à l'accueil de nos concitoyennes et concitoyens](#)

M Gollut Emmanuel (Le Centre) présente le postulat.

M Turin Olivier (CM) réponds aux questions posées. Il présente le projet avec accueil des citoyens au rez-de-chaussée. Il indique qu'un bâtiment provisoire n'a pas de sens par rapport aux objectifs fixés, et qu'ils ne sont pas nécessaire. Cette solution ajouterait également des coûts supplémentaires.

Le CM combat le postulat.

Discussion générale

M Gex-Fabry Romain (UDC), précise les raisons pour lesquelles le bureau a décidé de modifier le caractère « urgent » du postulat, car le caractère d'imprévisibilité n'était pas rempli. Le projet ayant été présenté au plénum d'octobre 2023 et discuté lors du budget de décembre 2023.

Il présente le point de vue du parti. Le parti UDC combat le postulat.

Mme Vetter Chantal (Les Vert-e-s) indique que le groupe s'oppose au postulat pour des raisons énergétiques et visuelles, et remercie le CM de la réutilisation du bâtiment existant au lieu de construire du neuf.

M Gollut Emmanuel (Le Centre) apporte une clarification en indiquant que sa proposition concernait un bâtiment provisoire à l'emplacement de la place de l'Etoile, et proposait un bâtiment neuf à côté du Corbier.

Vote

5 pour, 27 contre, 5 abstentions.

Le postulat est refusé.

Interpellations (déplacé selon vote du CG)

9.4 [Eclaircissement sur le projet de réaffectation du rez-de-chaussée de la Maison de Commune](#)

M Gollut Emmanuel (Le Centre) présente l'interpellation.

M Turin Olivier (CM) indique que le CM a scrupuleusement respecté la procédure pour l'approbation par le CG d'un investissement pour des travaux qui doivent être fait rapidement. Il répond à différentes questions posées.

5. Demande de crédit supplémentaire pour la transformation de la Maison de Commune

[Message du Conseil municipal](#) / [Annexes \(plans et perspectives\)](#)

M Turin Olivier (CM) donne des explications concernant l'évolution du projet et des coûts. Il présente les deux variantes de projet prévues (avec et sans remplacement de l'ascenseur).

GENERAL

Il demande au CG de valider la demande de crédit supplémentaire.

Rapport de la Cogest / questions-réponses de la Cogest

Mme Biolzi Stéphanie, rapporteur de la Cogest, présente le rapport de la Cogest. La Cogest propose au CG d'accepter la demande de crédit supplémentaire, variante 2, intégrant le remplacement de l'ascenseur.

Entrée en matière

M Vanay Guillaume (UDC) indique que l'UDC accepte l'entrée en matière et propose d'accepter la demande de crédit supplémentaire pour la deuxième variante, avec remplacement de l'ascenseur.

M Doval Manuel (PLR) indique que le PLR accepte l'entrée en matière et propose d'accepter la demande de crédit supplémentaire pour la deuxième variante, avec remplacement de l'ascenseur.

Mme Métrailler Marie (Le Centre) indique que le parti est surpris du montant des honoraires des bureaux techniques et demande des explications au CM. Elle indique aussi être surprise qu'il n'y ai pas eu d'étude concernant l'amiante ou pour les plafonds froid. Le Centre accepte l'entrée en matière.

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) accepte l'entrée en matière et soutient la demande de crédit supplémentaire, malgré les questionnements du parti sur la gestion du projet.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Discussion de détail

M Joris Lionel, pour la Cogest, indique une petite erreur dans un tableau du rapport de la Cogest. Le montant de l'autofinancement doit être augmenté de 50kCHF, car un amendement de ce montant avait été voté au budget en décembre 2023.

M Turin Olivier (CM) répond à certaines questions du Centre et des Vert-e-s. Il précise que le CM essaie d'être le plus transparent possible concernant les coûts, ce qui explique l'augmentation du prix des travaux.

Mme Métrailler Marie (Le Centre) re-demande de clarifier le montant des honoraires des différentes études.

M Turin Olivier (CM) indique que les montants indiqués sont un budget estimatif.

Vote final

36 pour, 1 contre, 0 abstention.

Le crédit supplémentaire est accepté.

6. Rapport de la commission permanente ATA sur la modification du règlement des cimetières

Message du Conseil municipal

M Vieux Mikael (CM) rappelle l'historique de la modification du règlement des cimetières. Il demande au CG d'accepter le nouveau règlement proposé.

GENERAL

Rapport de la Commission permanente / questions-réponses de la commission ATA

M Iglesias Miguel, rapporteur la Commission permanente ATA, présente le rapport. A l'unanimité, la Commission demande au CG d'accepter le règlement.

Entrée en matière

Mme Vetter Chantal (Les Vert-e-s) remercie les collègues de la commission ATA, M Vieux et M Udressy. Elle indique que le parti accepte la proposition de la commission.

M Doval Manuel (PLR) indique que nous votons sur le règlement avec les amendements acceptés par la commission, et non sur le rapport de commission en lui-même. Il demande d'accepter le règlement en lecture unique. Il annonce que le parti proposera des ajustements lors de la lecture de détail. Le PLR accepte l'entrée en matière.

M Gex-Fabry (UDC), le parti accepte l'entrée en matière.

Mme Métrailler Marie (Le Centre), le parti accepte l'entrée en matière.

M Clivaz Cheryl (PS), le parti accepte l'entrée en matière et soutient l'acceptation du nouveau règlement en lecture unique.

L'entrée en matière n'est pas combattue, elle est acceptée tacitement.

Discussion de détail

Article 1 :

Pas de remarque. Il est accepté tacitement

Article 2 :

M Doval Manuel (PLR) propose une modification de l'article. Il demande de reformuler l'article et de ne pas lister les éléments interdits.

M Ruiz Noé, membre de la Commission, explique les choix de la commission, comme par exemple la mention de l'âge de douze ans.

M Doval Manuel (PLR) réitère la position du PLR, désirant supprimer la limite d'âge.

M Vieux Mikael (CM) indique que la formulation de cet article permet à la Commune une flexibilité en cas de problème.

Mme Vetter Chantal (Les Vert-e-s), membre de la commission ATA, précise les raisons pour lesquelles la commission a décidé de mettre une limite d'âge.

M Zürcher Cédric (PLR), en son nom propre, présente son point de vue par rapport à la limite d'âge et soutient de ne pas mettre une limite d'âge.

Vote

Proposition de la Commission : 28 pour

Proposition du PLR : 9 pour

0 Abstention

L'article 2 proposé par la Commission est accepté.

Article 3 à 31 :

Pas de remarques. Acceptés tacitement

Article 32 :

GENERAL

M Doval Manuel (PLR) demande que l'on supprime la dernière phrase : « Les contrevenants sont passibles de poursuites par voie légale », car redondant avec l'article 33, qui couvre l'ensemble des dispositions.

M Ruiz Noé, Le Centre et membre de la Commission. Il indique que cette phrase a été rajoutée, car l'article 33 indique un tarif d'amende, et que cette phrase permet de poursuivre au-delà du tableau des amendes.

Vote

Proposition de la Commission : 27 pour

Proposition du PLR : 7 pour

3 Abstentions

L'article 32 proposé par la Commission est accepté.

Article 33, 34 :

Pas de remarques. Acceptés tacitement

Vote final

Le règlement tel que proposé par la Commission est accepté à l'unanimité.

Vote pour la lecture unique

Lecture unique accepté à l'unanimité.

Arrivée de M Birbaum Thomas (PLR).

Pause de 10 minutes. Reprise à 20h56

7. Rapport de la commission adhoc pour la modification du règlement en lien avec la prise de PV mot à mot en 2ème lecture

Message du Conseil municipal

Pas de prise de parole.

Rapport de la Commission adhoc

M Birbaum Thomas, rapporteur de la commission adhoc, présente le rapport de la commission. Il indique que le règlement a été accepté à l'unanimité par la commission.

Entrée en matière

M Gex-Fabry Romain (UDC), le parti accepte l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Discussion de détail

Article 1 à 25, 25 al.2, 26 à 38 :

Pas de remarques.

Article 39 al.5 :

Mme Arlettaz Pauline (Le Centre) propose d'ajouter à l'article 39 al.5 « Les changements apportés au PV décisionnel figurent au PV de la séance au cours de

GENERAL

laquelle ils ont été adoptés. De plus, il est fait une mention des modifications approuvées, en marge, dans le PV concerné. »

M Birbaum Thomas, rapporteur de la commission, annonce que la commission accepte cette modification.

Cette modification est acceptée tacitement.

M Vuille Côme (PLR) revient sur l'article 39 al.2bis refusé par la Commission, en soulevant que le rapport indique qu'un PV mot-à-mot sera toujours possible si le bureau le décide « La commission refuse et estime que l'établissement d'un PV mot à mot est toujours possible si le Bureau le décide via l'article 39 al.1 ».

Article 39 à 44

Pas de remarques.

M Clivaz Cherryl (PS) propose que les PV mot-à-mot traduits en texte automatiquement soit conservés par l'administration en prévision de l'évolution des techniques tel que l'intelligence artificielle.

Vote final

38 pour, 0 contre, 0 abstentions.

Le règlement en deuxième lecture tel que proposé par la Commission est accepté à l'unanimité.

8. Postulats :

8.1 [Etudier l'opportunité de développer de nouveaux chauffages à distance \(CAD\)](#)

M Brunetti Giovanni (Le Centre) présente le postulat.

Mme Cottet-Parvex Sandra (CM) indique que le CM combat le postulat, car en l'état actuel, il n'est pas opportun d'étudier d'autres solutions de chauffage à distance.

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) indique que le groupe ne soutient pas ce postulat. Elle présente les raisons de cette décision.

M Gollut Emmanuel (Le Centre) demande au CM s'il est possible d'avoir des dates pour la connexion du CAD par la SATOM aux différents villages.

M Turin Olivier (CM) indique que la SATOM a annoncé être d'accord de connecter le bâtiment de l'EMS et salle multiactivité de Muraz, et que cela pourrait se faire dans les deux années à venir.

M Brunetti Giovanni (Le Centre) prend note que les projets d'extension sont en réflexion. Il pose diverses questions.

M Turin Olivier (CM) répond aux différentes questions.

M Brunetti Giovanni (Le Centre) indique que suite aux informations données par le CM, il retire le postulat

Le postulat est retiré.

GENERAL

9. Interpellations :

9.1 [Retard du tracé de l'AOMC - perte de subventions de Chablais Agglo](#)

M Birbaum Thomas (PLR) présente l'interpellation.

M Turin Olivier (CM) répond aux questions de l'interpellation et donne des informations complémentaires concernant le projet Chablais Agglo.

9.2 [Développement et gestion du territoire bâti et à bâtir](#)

M Brunetti Giovanni (Le Centre) présente l'interpellation.

M Turin Alexis (CM) répond aux questions de l'interpellation.

9.3 [Gaspillage énergétique](#)

M Gollut Emmanuel (Le Centre) présente l'interpellation.

Mme Cottet-Parvex Sandra (CM) répond aux questions de l'interpellation.

M Gollut Emmanuel (Le Centre) remercie le CM.

10. Information du Conseil municipal

M Turin Alexis (CM) informe de la situation sur l'inventaire du patrimoine bâti transmis au canton. Il informe que la commune a reçu fin décembre 2023, le préavis du canton sur les 306 fiches d'inventaire proposés. Il informe qu'une séance d'information publique, ouverte à tout le monde, sera organisée. Cette séance va précéder la mise à l'enquête des fiches.

Il est 22h00. Le président fait voter la prolongation de la séance.

Vote à l'unanimité pour la prolongation de la séance.

11. Questions

M Joris Lionel (Le Centre) demande une question sur la diminution de l'éclairage public.

M Turin Olivier (CM) indique qu'une réponse sera donnée au prochain CG.

M Angst Stéphane (UDC) pose une question concernant le marquage au sol sur la route entre Illarsaz et Collombey.

M Vieux Mikael (CM) indique que c'est une volonté du canton de ne pas mettre de marquage à cet endroit, mais qu'il se renseignera et viendra au prochain CG avec une réponse précise.

M Ruiz Noé (Le Centre) demande si les lumières des terrains de sports seront remplacées prochainement, et informe qu'il y a une subvention possible cette année.

Mme Knubel Natercia (CM) indique qu'il n'est pas prévu de remplacer les luminaires actuellement. Elle se renseigne auprès de son service techniques et reviendra avec plus de détails au prochain CG.

M Gollut Emmanuel (Le Centre) demande si les normes antisismiques doivent être respectées pour un bâtiment existant qui est transformé.

GENERAL

M Turin Alexis (CM) indique que tout bâtiment doit respecter certaines normes sismiques.

M Clivaz Cherryl (PS) demande à la Municipalité si elle est intéressée par un produit d'une startup proposant des économies d'énergie.

Mme Cottet-Parvex Sandra (CM) indique que la commune reçoit beaucoup de demandes et qu'elle est ouverte à toutes propositions innovantes.

12. Divers

M Gex-Fabry réprecise les raisons du changement du postulat en « non urgent » par le bureau, en citant le PV mot-à-mot du CG d'octobre qui mentionne le réaménagement de la salle du rez.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOBEY-MURAZ

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE



M José Sotillo



M Christophe Brendle